

ACTION SOCIALE**Convention de partenariat avec l'association « Jaccede.com »****EXPOSE DES MOTIFS**

L'association « Jaccede.com » a pour objet de lutter contre l'exclusion, de rendre accessibles les informations pour améliorer la vie quotidienne des personnes à mobilité réduite, de rendre ce public acteur d'un projet d'intérêt général et de les inciter à sortir de leur isolement, de sensibiliser l'ensemble de la population à la question de l'accessibilité et à la loi du 11 février 2005 et de valoriser les établissements accessibles.

Compte-tenu de l'intérêt public local des actions engagées par cette association sur la commune d'Ivry-sur-Seine, qui vont dans le sens des actions menées par la Ville en faveur de la solidarité, des publics fragilisés et d'un accès à la vie de la cité pour tous, celle-ci a décidé de mener en partenariat avec cette structure une action de sensibilisation tout public.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat instaurées entre la Ville et l'association, dans le cadre de l'organisation d'une journée de l'accessibilité à Ivry le 29 mai 2010.

Ce partenariat porte sur les aspects logistiques (organisation matérielle, outils pédagogiques, formation du public) et sur le versement par la Ville d'une somme de 3 000 € afin de soutenir l'association dans l'organisation de cette journée d'accessibilité.

Je vous propose donc d'approuver la convention de partenariat à passer avec l'association « Jaccede.com ».

La dépense en résultant sera imputée au budget communal.

P.J. : convention.

ACTION SOCIALE

Convention de partenariat avec l'association « Jaccede.com »

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son chapitre III sur la transparence financière,

vu son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, notamment son article 1,

considérant la volonté de la Ville de mener des actions en matière de prévention et de lutte contre les exclusions, de solidarité en assurant à chacun sa place dans la Ville et l'égal accès de tous aux services publics,

considérant que la Ville souhaite apporter un soutien matériel, logistique et financier à l'association « Jaccede.com », dans le cadre de l'organisation d'une journée de l'accessibilité à Ivry-sur-Seine le 29 mai 2010, au regard de l'intérêt public de l'action menée avec le service social municipal,

considérant qu'il convient dès lors de déterminer les modalités de ce partenariat,

vu la convention, ci-annexée,

vu le budget communal,

DELIBERE

(par 40 voix pour et 5 abstentions)

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de partenariat à passer avec l'association « Jaccede.com » relative à l'organisation d'une journée de l'accessibilité à Ivry-sur-Seine le 29 mai 2010 et AUTORISE le Maire à la signer.

ARTICLE 2 : PRECISE que la Ville versera une somme de 3000 € afin de soutenir ladite association dans l'organisation de cette journée d'accessibilité.

ARTICLE 3 : DIT que la dépense en résultant sera imputée au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 26 MAI 2010

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 21 MAI 2010